

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 avril 2018, à 20 h à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Derek O'Hearn, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Claude Tremblay, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance :
M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Nombre de citoyens présents : 9

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018
5. Adoption des déboursés
6. Correspondance
 - 6.1. Alexandre Cloutier, Député de Lac-Saint-Jean
7. Demandes d'aides financières
 - 7.1. Jimmy Morel – Utilisation de la salle Le Rondin pour un bingo Épicure au profit de la Société canadienne du cancer
 - 7.2. Fondation CHU Sainte-Justine
8. Administration
 - 8.1. Octroi de mandat à Groupe Consensus (Véronique Millier) pour la mise à jour du plan d'action de la politique famille et aînés
 - 8.2. Charte régionale des saines habitudes de vie
 - 8.3. Programme de soutien au développement – Demande de Élojia
 - 8.4. Autorisation de paiement - Demande de paiement No 9 – Construction Guy Bonneau Inc.
 - 8.5. Achat d'une table de conférence
 - 8.6. Achat de trois (3) ordinateurs portables
 - 8.7. Avis de motion – Règlement 359-19 relatif au traitement des membres du conseil municipal
 - 8.8. Présentation du projet de règlement 359-19 relatif au traitement des membres du conseil municipal

- 8.9. Dépôt de candidature au Défi des villes intelligentes – Infrastructure Canada
9. Affaires nouvelles
 - a) Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des parties de lots 5 682 275 et 5 682 276
 - b) Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ à l'entreprise Agroforestière DJFL de l'Orée des Champs
10. Vœux de sympathie
11. Rapport des comités
12. Mot du maire
13. Période de questions
14. Levée de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Rollande Côté

18-63

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Johanne Lavoie

18-64

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 est approuvée.

Acceptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron

18-65

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 est adopté.

Acceptée

5. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

5.1. Adoption des déboursés de mars 2018

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Derek O'Hearn

18-66

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que le paiement des comptes au montant de 503 612,80 \$ pour le mois de mars 2018 est approuvé.

Acceptée

6. CORRESPONDANCES

6.1. Alexandre Cloutier, Député de Lac-Saint-Jean

M. Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean donne une aide financière de 200 \$ à la municipalité pour l'organisation du Fest'hiver 2018 dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole 2017-2018.

7. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET D'UTILISATION DE LOCAUX

7.1. Jimmy Morel – Utilisation de la salle Le Rondin pour un bingo Épicure au profit de la Société canadienne du cancer

ATTENDU QUE Jimmy Morel désire organiser un bingo Épicure au profit de la Société canadienne du cancer vers la mi-mai 2018 et qu'il désire utiliser la salle le Rondin gratuitement lors de cette activité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer Jimmy Morel dans cette cause;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Jean-François Néron

18-67

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire autorise Jimmy Morel à utiliser la salle Le Rondin gratuitement pour la tenue de son Bingo Épicure vers la mi-mai 2018 en échange du paiement des frais de ménage au montant de 20 \$ / h.

Acceptée

7.2. Fondation du CHU de Sainte-Justine

ATTENDU QUE la Fondation CHU Sainte-Justine, qui vient en aide aux enfants malades, demande une aide financière à la municipalité;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Nazaire ont accès aux services de la Fondation CHU Sainte-Justine;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire croit important d'appuyer la Fondation CHU Sainte-Justine;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Derek O'Hearn

17-68

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 100 \$ à la Fondation CHU Ste-Justine.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 9 avril 2018 -

Acceptée

8. ADMINISTRATION

8.1. Octroi de mandat à Groupe Consensus (Véronique Millier) pour la mise à jour du plan d'action de la politique famille / aînés

ATTENDU QUE le plan d'action de la politique famille et aînés de la municipalité de Saint-Nazaire doit être mis à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire mander un chargé de projet afin de réaliser la mise à jour dudit plan d'action;

ATTENDU QUE la firme Groupe Consensus a déposé une offre de service datée du 9 avril 2018 au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe

Appuyé par Rollande Côté

18-69

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil mandatent Mme Véronique Millier du Groupe Consensus au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables pour l'appuyer dans sa réflexion et la création d'un plan d'action pour les trois prochaines années.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,

- 9 avril 2018 -

Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

8.2. Charte régionale des saines habitudes de vie

ATTENDU QUE la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Saguenay-Lac-Saint-Jean est constituée d'organismes et de partenaires gouvernementaux, engagés autour des saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie de la population;

ATTENDU QUE l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement les milieux de vie, fréquentés par les citoyens;

ATTENDU QUE les citoyens ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;

ATTENDU QUE la famille est un acteur incontournable au sein des mobilisations locales pour créer des milieux de vie sains et actifs;

ATTENDU QU'un équilibre entre les besoins individuels et collectifs doit être visé pour faciliter le bien commun de tous;

ATTENDU QUE les citoyennes et citoyens élus et partenaires ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, incluant l'allaitement maternel, accessible pour tous, représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE des environnements physiques, politiques, économiques et socioculturels enrichis et sécuritaires favorisent l'épanouissement des citoyens;

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, de transports et de voirie, de sécurité publique et d'environnement;

ATTENDU QUE les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec la TIR-SHV du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour les saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Charles Lapointe

18-70

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire signe la charte des saines habitudes de vie;

Que la municipalité de Saint-Nazaire nomme Jean-Philip Fortin, coordonnateur des loisirs afin de siéger sur le comité des Saines habitudes de vie de Lac-Saint-Jean-Est.

Acceptée

8.3. Programme de soutien au développement – Demande de Élojia

ATTENDU QUE l'entreprise Élojia S.E.N.C. a déposé une demande d'aide financière au programme de soutien au développement de la municipalité de Saint-Nazaire qui vise à favoriser l'émergence de nouvelles entreprises sur son territoire, le développement des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière a été analysée par le comité d'administration;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du programme;

ATTENDU QUE le comité d'administration recommande au conseil municipal d'accorder une aide financière de 7 500 \$ à Élojia S.E.N.C.;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Derek O’Hearn

18-71

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire accorde une aide financière de 7 500 \$ du programme de soutien au développement à Élojia S.E.N.C.;

Que la municipalité de Saint-Nazaire mandate Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer le protocole d’entente à intervenir entre les parties;

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 62100 419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire trésorier

- 9 avril 2018 -

Acceptée

8.4. Autorisation de paiement – Demande de paiement No 9 –
Construction Guy Bonneau inc.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 344-16 relatif à la construction d’un édifice municipal et communautaire;

ATTENDU QUE l’entreprise Construction Guy Bonneau inc. est mandatée pour effectuer les travaux de construction;

ATTENDU QUE la demande de paiement n° 9 a été émise par Construction Guy Bonneau inc. et recommandée par M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architectes au montant de 321 285,66 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Claude Tremblay

18-72

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents:

Que sur recommandation de M. Léo Lapointe de la firme Léo Lapointe, architectes, la Municipalité de Saint-Nazaire autorise le paiement du décompte progressif n° 9 à l’entreprise Construction Guy Bonneau inc. au montant de 321 285,66 \$ taxes incluses.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 02000 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 9 avril 2018 -

Acceptée

8.5. Achat d'une table de conférence

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire faire l'acquisition d'une nouvelle table de conférence;

ATTENDU QUE l'entreprise Mégaburo a déposé une soumission au montant de 669,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Jean-François Néron

18-73

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète une table de conférence de l'entreprise Mégaburo au montant de 669 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 02001 726 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 9 avril 2018 -

Acceptée

8.6. Achat de trois (3) ordinateurs portables

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire procéder au remplacement de trois ordinateurs portables;

ATTENDU QUE l'entreprise BGM informatique a déposé une soumission au montant de 3 389,83 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Derek O'Hearn
Appuyé par Claude Tremblay

18-74

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire achète trois ordinateurs portables de l'entreprise BGM informatique au montant de 3 389,83 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Pierre-Yves Tremblay, directeur général, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 02000 726 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 9 avril 2018 -

Acceptée

8.7. Avis de motion – Règlement 360-18 relatif au traitement des membres du conseil municipal

Madame Rollande Côté, conseillère, donne avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal, que sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement 360-18 relatif au traitement des membres du conseil municipal.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

8.8. Présentation du projet de règlement 360-18 relatif au traitement des membres du conseil municipal

Madame Rollande Côté, conseillère, présente le projet de règlement 360-18 relatif au traitement des membres du conseil municipal. Elle mentionne que la rémunération du maire sera de 10 128 \$ à compter du 1^{er} janvier 2018 et que celle des conseillers sera de 3 376 \$, que les membres du conseil recevront une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération. Les membres qui siégeront sur un comité recevront une rémunération additionnelle de 50,56 \$ par présence aux réunions de ces comités et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum de trois réunions par mois. Les rémunérations seront indexées selon le taux d'augmentation moyen de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

8.9. Dépôt de candidature au Défi des villes intelligentes – Infrastructure Canada

Il est proposé par Claude Tremblay
Appuyé par Charles Lapointe

18-75

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire dépose sa candidature au Défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada dans la catégorie de prix de 10 millions de dollars.

Acceptée

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des parties de lots 5 682 275 et 5 682 276

ATTENDU QU'une demande d'autorisation afin d'aliéner des parties de lots a été déposée le 1^{er} mars 2018;

ATTENDU QUE la demande porte sur les lots 5 682 274, 5 682 275 et 5 682 276 situés au sud de la route du rang Petit 3;

ATTENDU QUE ces lots se retrouvent en zone agricole au sens de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser les limites des lots entre l'occupation réelle, les recherches sur les titres de propriété et les limites cadastrales établies antérieures à la réforme cadastrale actuelle;

ATTENDU QUE la réforme cadastrale est active dans le secteur depuis l'automne 2017;

ATTENDU QUE la réforme cadastrale a permis de déceler plusieurs irrégularités dans l'arpentage de ces lots;

ATTENDU QUE les lots sont occupés tels que le plan PLP-1086, minute 2056 de l'arpenteur-géomètre depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE l'aliénation se fait en faveur des lots contigus;

ATTENDU QUE les activités agricoles ou forestières pratiquées sur les lots ou sur les lots avoisinants ne seraient pas affectées, outre que par les nouvelles limites déjà occupées par les lots voisins;

ATTENDU QUE la demande porte sur une superficie de 9.844 hectares;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Rollande Côté

18-76

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin de régulariser les limites des lots par rapport à l'occupation et des recherches de titres de propriété afin d'aliéner les parties de lot tel que montrer sur le plan de l'arpenteur-géomètre (PLP-1086, minute 2056).

Acceptée

9.2 Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la CPTAQ à l'entreprise agroforestière DJFL de l'Orée-des-Champs

ATTENDU QU'un préavis a été envoyé le 4 décembre 2017 concernant les activités de la table champêtre « À l'Orée-des-Champs »;

ATTENDU QUE la CPTAQ demande l'arrêt de l'utilisation du site pour des rencontres d'affaires ou familiales, tels que des conférences, des mariages et des baptêmes et mentionne qu'une demande d'autorisation peut être produite;

ATTENDU QUE l'annexe jointe à la demande d'autorisation de la décision 356 583 mentionnant toutes les activités projetées dont des rencontres d'affaires ou familiales, tels que des conférences, des mariages et des baptêmes;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autre emplacement possible en dehors de la zone agricole étant donnée les activités actuelles de l'Orée-des-Champs;

ATTENDU QUE l'usage fait du site permet de valoriser, faire connaître des produits régionaux issus de l'agriculture, en particulier l'agneau;

ATTENDU QUE les activités de la table champêtre permettent de préserver la production de l'agneau pour la ferme de l'entreprise agroforestière DJFL située sur les mêmes lots;

ATTENDU QUE le projet n'a pas pour but de séparer le lot de la table champêtre de celui de la ferme de production;

ATTENDU QUE l'usage agrotouristique est autorisé dans la zone au règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE les bâtiments utilisés par l'Orée-des-Champs se retrouvent dans un milieu agricole déstructuré et dans un secteur agroforestier;

ATTENDU QUE la table champêtre À l'Orée-des-Champs est présente dans le plan de développement agroalimentaire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Derek O'Hearn

18-77

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation de l'entreprise agroforestière DJFL afin que L'Orée-des-Champs soit autorisée à utiliser leur site pour des rencontres d'affaires ou familiales, telles que des conférences, des mariages et des baptêmes, qu'elle puisse utiliser le sentier pédestre afin de promouvoir l'agriculture en faisant découvrir l'élevage de l'agneau et ses dérivés.

Acceptée

10. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies à la famille de madame Céline Trépanier décédée en mars 2018.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

11. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller informe les citoyens du déroulement des dossiers dont il est responsable.

12. MOT DU MAIRE

Le maire informe les citoyens des affaires de la municipalité.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus répondent aux questions de l'assemblée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

18-78

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la séance soit levée à 20 h 47.

Adoptée

Saint-Nazaire, le 9 avril 2018

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et Secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire